

REPUBLIQUE DU DAHOMEY  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

II) DECRET N° 75-119 du 20 MAI 1975

portant nomination de Monsieur  
DOBOSSOU Raphaël  
en qualité de membre de la Commission  
créée par le Décret n°75-71 du 28.3.75  
en remplacement de M. GLELE TOSSA André

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT

- Vu la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;  
Vu le Décret n°74-277 du 21 Octobre 1974, portant formation du Gouvernement et les Décrets modificatifs subséquents ;  
Vu le Décret n°74-289 du 4 Novembre 1974, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;  
Vu le Décret n°75-71 du 28 Mars 1975, portant nomination des Membres de la Commission chargée de connaître des faits reprochés à M. AHOKPE Idrice, Magasinier à la Société de Commercialisation et de Crédit Agricole du DAHOMÉY ;  
Vu la requête en date du 23 Avril 1975 de M. GLELE TOSSA André ;

DECRETE :

Article 1er.- Monsieur DOBOSSOU Raphaël, Directeur des Affaires Administratives et Financières au Ministère de la Fonction Publique est nommé membre de la Commission ad'hoc créée par le Décret n°75-71 du 28 Mars 1975 susvisé en remplacement de M. GLELE TOSSA André.

Article 2.-Le présent Décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 20 Mai 1975

Par le Président de la République  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU.

Ampliations :

PR 8. MFPT 4. DGAJL 2.  
Intéressés 2. MJL 1. SGG 4.  
CNR 1. IAA-IGF-TRESOR 3.  
JORD 1.